

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	Séance du 5 avril 2018
art. 16 Code Municipal : <b>35</b>	Compte-rendu affiché le 13 avril 2018
en exercice : <b>35</b>	Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2018
qui ont pris part à la délibération <b>32</b>	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
	Président : Mme Véronique SARSELLI
	Secrétaire : M. VINCENS-BOUGUEREAU
	Secrétaire auxiliaire : M. ROIRE, Directeur Général des Services

**OBJET**

**16**

**Délibération  
budgétaire modificative n° 1 –  
budget principal**

Membres présents : MM. SARSELLI, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHËN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, ALLES, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE (pouvoir à Mme ELEFATHERATOS jusqu'au rapport n° 9), CAMINALE (pouvoir à M. PONTVIANNE à compter du rapport n° 11), VALENTINO, TULOUP, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE, PERNOLLET, VERDIER, REPLUMAZ

Membres excusés : MM. BAZAILLE (pouvoir à Mme MOUSSA), ASTRE (pouvoir à Mme BOIRON), VILLARET (pouvoir à Mme ALLES), ASTIER (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU), COATIVY,

Membres absents : MM. RODRIGUEZ, GRÉLARD.

M. AKNIN, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'adopter la décision budgétaire modificative présentée ci-après, en section de fonctionnement et d'investissement. Cette dernière vise à donner effet, d'une part, à la délibération relative à la reprise des résultats 2017 et, d'autre part, au report des restes à réaliser 2017 de la section d'investissement tels qu'ils ont été approuvés dans le cadre du vote du compte administratif. Pour mémoire, les restes à réaliser correspondent à des engagements juridiques, pris par la Ville (dépenses) ou par des tiers au bénéfice de cette dernière (recettes), qui donneront lieu à exécution financière.

En recettes de fonctionnement :

- la reprise partielle de l'excédent de fonctionnement 2017 pour 2 400 000 €.

En recettes d'investissement :

- le report de l'excédent d'investissement 2017 pour 64 956,53 € ;
- la capitalisation partielle de l'excédent de fonctionnement 2017 pour 1 353 038,09 € ;
- le report des restes à réaliser 2017 pour 280 774,63 €.

En dépenses d'investissement :

- le report des restes à réaliser 2017 pour 1 683 130,87 €.

En synthèse, les mouvements proposés dans le cadre de cette décision modificative conduisent, globalement, à minorer la charge budgétaire de 2 415 638,38 €. Il est proposé de diminuer à due concurrence l'emprunt d'équilibre du budget. Ce dernier serait en conséquence ramené de 6 456 657,00 € à 4 041 018,62 €.

L'annexe au présent rapport permet, d'une part, de retracer le détail des modifications budgétaires proposées et, d'autre part, de visualiser, par chapitre, le nouvel équilibre budgétaire à jour de ces modifications.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions),  
APPROUVE les décisions modificatives des sections de fonctionnement et  
d'investissement telles qu'elles figurent dans les tableaux annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : tableaux

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI